

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Lettre de S. S. Benoît XV à S. E. le cardinal Bégin—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—Changement à la cathédrale de Winnipeg—Messe votive ou commémoration "pro sponsis"—La bénédiction des objets de piété—"La victoire de Dieu"—Feu le R. P. Henri Boels, C. SS. R.—Feu M. l'abbé J.-B. E. Riou—Feu le R. P. Cyprien Boulenc, O. M. I.—Feu le R. P. Fernand Dagenais, O. M. I.—Le ciel ouvert par la pratique des "Trois Ave Maria"—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

15 DÉCEMBRE 1918

No 24

LETTRE DE S. S. BENOIT XV

A NOTRE CHER FILS

LOUIS-NAZAIRE BEGIN

CARDINAL PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

BENOIT XV, PAPE

Cher Fils,

Salut et bénédiction Apostolique.

Votre insigne dévouement envers Nous et envers le Siège Apostolique éclate tout entier dans cette lettre où, tout en Nous remerciant vivement d'avoir obtenu pour votre illustre diocésain la fin de sa longue captivité, vous profitez de l'occasion pour apprécier tout le plan de Notre conduite pendant la durée de la guerre.

Cette intervention de Notre part n'est-elle pas assez claire et assez manifeste pour se justifier d'elle-même à tous les regards?

La fureur des armes était allumée quand Nous fûmes élevé au Souverain Pontificat: et comme Nous n'étions pas libre de la circonscrire, encore moins de l'éteindre, Nous Nous sommes empressé de travailler—seule chose qui restait à faire—à atténuer, autant qu'il dépendait de Nous, les maux inséparables d'une si grande catastrophe. C'est dans ce dessein, et pour soulager tant d'angoisses que Nous avons organisé différentes oeuvres de charité. En énumérant, dans votre lettre, ces oeuvres et les

services que Nous avons rendus, vous avez raison d'affirmer que Nous n'avons fait entre les belligérants aucune distinction.

Avec non moins de raison, vous Nous louez noblement d'avoir pris en main, chaque fois que le moment Nous sembla opportun, l'intérêt général des nations, d'avoir cherché à faire cesser le carnage et la dévastation et d'avoir conseillé la paix, une paix conforme à la justice. Et vous déplorez qu'on n'ait pas obéi à la voix et aux exhortations d'un Père, alors surtout que ce Père proposait les seules mesures de conciliation qui paraissaient possibles. Cette manière de répondre à Notre charité, Nous l'avons soufferte avec chagrin. Qui eût cru en effet que Nos efforts, pleins d'un paternel amour, pour réconcilier les hommes entre eux, seraient tournés contre Nous en sujet de haine populaire? Pourtant, dans tout cela, il ne faut pas tant s'étonner de la méchanceté de certains hommes Nous accusant publiquement et amèrement de favoriser l'un des deux partis, que de l'irréflexion de ceux qui ont ajouté foi à une accusation aussi dénuée de fondement.

Nous avons appris avec la plus grande joie, par votre lettre, que pareille légèreté de jugement ne saurait être reprochée aux catholiques canadiens de l'une et de l'autre langue, et que ceux-ci, au sujet de cette guerre, ont toujours été d'accord, de sentiment et de parole, avec Nous. Cette attitude est bien conforme au profond respect et au vif attachement qui les animent envers le Siège Apostolique, et dont votre lettre témoigne si hautement. Aussi est-ce Notre désir que vous-même, en Notre nom, marquiez à ces fils très aimants Notre reconnaissance pour la consolation qu'ils Nous donnent.

Quant aux autres, Nous ne désespérons pas de les voir comprendre enfin qu'ils se sont trompés. La vérité, en effet, est telle qu'aucune puissance au monde ne peut l'affaiblir et l'obscurcir jusqu'au point d'empêcher qu'elle n'apparaisse un jour avec plus d'éclat.

Pour Nous, n'ayant nul souci de ce que des hommes, imbus de préjugés, pensent de Nous, Nous continuerons d'accomplir tout ce que Nous impose Notre devoir apostolique, appuyé sur le secours de Celui qui a promis d'être avec Nous "tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Comme gage des dons divins et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement, à vous, Notre cher Fils, et à tout le clergé et le peuple de l'Eglise du Canada, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le seizième jour d'octobre 1918, la cinquantième année de Notre Pontificat.

BENOIT XV, Pape.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR LARTIGUE

Saint-Boniface de la Rivière-Rouge, 12 juillet 1832.

Monseigneur,

J'ai reçu par M. Poiré votre lettre du 6 avril. Je vous remercie de tous les détails dans lesquels vous avez eu la bonté d'entrer pour me mettre au courant des affaires civiles et ecclésiastiques du pays. Elles ne sont pas toutes consolantes et je suis bien affligé de la mauvaise tournure que prennent quelques-unes...

M. Thavenet m'écrit de Rome... Mes relations avec lui m'ont procuré une bonne somme pour aider la bâtisse de mon église et les missions sauvages; elle vient de l'Association de la Propagation de la Foi. Ma lettre, qui a paru dans les nos de Picaud, a bien servi. J'en ai reçu une d'un des principaux agents de cette société qui se trouvait à Rome, lorsque M. Thavenet y reçut ma lettre qui, dit-il, fut lue avec plaisir. Il me demande des éclaircissements que je vais lui donner, en lui écrivant par Montréal ou par la Baie d'Hudson; il réside à Lyon.

M. Quiblier m'a écrit pour m'annoncer cet argent qui a passé par ses mains. Il me parle de son voyage à Québec, sans me dire quel en était le motif, de la décision de la cour de Rome au sujet du curé de Montréal. Il a reçu un petit mot signé de la main du pape, dans lequel est tout son coeur, et, dit-il, son coeur est tout pour nous...

M. Belcourt, très sensible à votre bon souvenir, vous en remercie et vous présente ses très humbles respects. C'est un homme propre à tout, qui fait de tout et très bien. Il sait la langue sauvage, il a composé un dictionnaire et sa grammaire est avancée. Il a une mission de dévouée avec mon approbation et celle du gouverneur, qui voit d'un bon oeil nos efforts pour instruire les sauvages. J'ai demandé à la (Compagnie de la) Baie (d'Hudson) 30 pioches et les ferrements d'une charrette pour aider ses sauvages à cultiver. Le printemps prochain je lui donnerai des boeufs pour labourer un grand morceau de terre que les sauvages sèmeront en patates et en blé d'inde. Les sauvages l'aiment comme leur père et sont prêts à se laisser instruire. Il faudra bâtir à cette nouvelle mission. Une église en pierres se commence ici; une chapelle en bois va se lever à la prairie du cheval-blanc, à cinq lieues d'ici. J'aurai cette automne quatre écoles qui contiendront près de 150 enfants, pour lesquels il faut presque tout faire. Vous voyez qu'il ne me manque pas de moyens de dépenser de l'argent. Je manque de livres. J'en demande à M. Bourget, auquel j'écris pour cela et pour autres choses.

M. Belcourt est en société de prières pour la réussite de ses missions avec quelques dames pieuses de Montréal et des Trois-Rivières. D'après une liste qu'on lui a envoyée cette année, le nombre de ces personnes monte à 250. Madame veuve Laframboise est à la tête de celles de

Montral, et Madame Drummond de celles des Trois-Rivières. Il voudrait tirer de ces bonnes âmes, outre le secours de leurs prières, quelque assistance pour le soutien de sa mission et d'autres qui s'établiront dans le pays par la suite. Il leur propose l'aumône d'un sou par semaine, et leur fait espérer de faire approuver cette association par le Saint-Siège, et de leur procurer des indulgences. Il écrit lui-même à Monseigneur de Fus-sala tout son plan; je lui en parle aussi. Je vous prie de l'appuyer de votre autorité si vous le trouvez bon. Il se propose d'essayer cette année avant de rien demander à Rome pour voir si la chose prendra. Votre approbation sera d'un grand poids auprès de ces dames et même auprès du coadjuteur auquel vous pourriez en écrire. Le plan de M. Belcourt pourrait être réformé s'il n'était pas approuvé dans toute son étendue. Les besoins abondent dans un pays nouveau et pauvre. Il faut bien chercher, partout, les moyens d'y pourvoir. Plus en état de juger de ce projet que nous, vous pourrez peut-être contribuer beaucoup à le faire réussir en engageant l'évêque de Québec à s'y intéresser. Tout cela est pour la gloire de Dieu.

Le curé de Saint-Grégoire était décidé à ne pas remonter avant de quitter le pays. Il me disait tout le contraire; c'est M. Boucher qui était son confident et qui ne m'a dit ses vrais sentiments qu'après son départ. J'ai été obligé d'écrire à Québec par Saint-Louis l'automne dernier... Je suis content de la tournure que les choses ont prise... L'abbé Harper fera, j'espère, un bon curé en Canada; il n'aurait jamais fait un missionnaire ici... Le coadjuteur me désigne un jeune homme de talent au Séminaire de Québec, qui a de la vocation pour la Rivière-Rouge; je le demande pour remplacer M. Boucher qui descendra l'année prochaine. Je suis content de ce dernier; il a bien fait cette année.

Je suis bien aise de voir M. Tabeau auprès de vous. Vous avez besoin d'aide. Je désire bien que votre précieux établissement soit assuré avant de le quitter, si toutefois vous mettez à exécution votre projet de vous démettre. Monseigneur de Québec me dit que M. Larkin a reçu ses bulles mais qu'il ne veut pas accepter. Ce monsieur m'a paru un homme aimable et qui sera bien, j'espère, dans le Haut-Canada. J'ai reçu des lettres de grand vicaire de l'évêque de Kingston. Il y a plusieurs espèces de ministres qui fauchent dans son champ au Sault-Ste-Marie, en prêchant les sauvages. Il n'y a pas assez souvent des prêtres. Les ministres d'ici travaillent aussi à établir une mission à l'entrée de notre rivière Rouge. Les sauvages n'ont pas grand confiance dans des gens qui ont femme et enfants. J'espère qu'il ne se donneront pas grande peine eux-mêmes. Du moins ils ne savent pas un mot de sauvage. Demandez à Dieu que les infidèles ne se laissent pas prendre.

Daignez vous souvenir de nous tous au Saint Sacrifice et croyez-moi très respectueusement, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

CHANGEMENT A LA CATHEDRALE DE WINNIPEG

DEPART DES OBLATS

Les lettres apostoliques érigeant le nouvel archidiocèse de Winnipeg donnaient pouvoir à S. G. Mgr Sinnott, archevêque de cette ville, de choisir parmi les églises existantes dans la dite ville celle qui lui paraîtrait la plus apte à servir de cathédrale. Son choix s'est porté sur l'église Sainte-Marie. Ce fut dans cette église qu'il prit possession de son diocèse le 24 décembre 1916. Néanmoins, il s'était installé dans une demeure provisoire, au no 11, rue Kennedy, et les Oblats de Marie-Immaculée avaient continué à desservir la paroisse comme auparavant.

S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg, ayant décidé le moment venu de venir résider près de sa cathédrale et de prendre lui-même la direction de la paroisse, les RR. PP. Oblats ont fait leurs adieux le dimanche, 1er décembre. Le dimanche suivant, fête de l'Immaculée Conception, Sa Grandeur a expliqué aux paroissiens les raisons du changement et a rendu un bel hommage au zèle des RR. PP. Oblats qui ont tant fait pour la paroisse depuis sa fondation. Les RR. PP. Patton, O'Dwyer, Nolan et O'Donnell sont partis pour Duluth, Minn., le 3 décembre, et le R. P. Plourde, qui dirige depuis de longues années la Maison de la Bonne Presse de Winnipeg, a été transféré à l'église du Sacré-Coeur, d'où il continuera à s'occuper de cette oeuvre. Mgr l'Archevêque de Winnipeg a des prêtres séculiers comme auxiliaires. Outre l'Académie Sainte-Marie et l'Hôpital de la Miséricorde, qui se trouvent sur le territoire de la paroisse de la cathédrale, Monseigneur a aussi pris charge de la jeune paroisse Sainte-Anne, comprenant l'Orphelinat Saint-Joseph. Cette paroisse et cet orphelinat étaient desservis par le R. P. O'Dwyer, qui demeurait à Sainte-Marie.

Ce changement est tout un événement. Il a remué tout un flot de chers souvenirs dans le coeur des paroissiens de Sainte-Marie et aussi, sans doute, dans celui des nombreux Oblats, dont le presbytère Sainte-Marie a été longtemps la maison provinciale. De combien de fêtes intimes, maintes fois présidées par les deux illustres archevêques Oblats de Saint-Boniface, ses murs n'ont-ils pas été témoins! Retraites annuelles, rénovations de voeux, célébrations d'anniversaires et de jubilés, en un mot tout ce qui constitue la vie de famille d'une communauté.

La fondation de la paroisse Sainte-Marie remonte au 15 juin 1869, jour où Mgr Taché célébra la première messe à Winnipeg dans une école qui avait été ouverte par les Soeurs Grises, le 1er mai précédent, à l'angle des rues Notre-Dame et Victoria. A partir de ce moment le R. P. McCarthy commença à dire la messe dans cette école, berceau de la paroisse. En septembre 1872, il fut remplacé par le R. P. J.-B. Beaudin, qui construisit la première maison-chapelle au coin des rues Sainte-Marie et

Carlton, en 1874. Le 22 juillet de cette année, le R. P. Lacombe fut nommé curé de Sainte-Marie, et, à proprement parler, fut le premier curé de la paroisse. Avant cette époque les autres Pères avaient demeuré à l'archevêché de Saint-Boniface et n'avaient été pour ainsi dire que des desservants. "Le bas de la maison", lisons-nous dans la "Vie de Mgr Taché", "servait de résidence aux Pères, le haut d'église; on montait à l'église par un escalier placé au pignon. La maison était isolée au milieu d'un champ. Elle a été transportée à quelque distance en 1900".

Tout en étant curé de Saint-Marie, le R. P. Lacombe avait la charge d'un mouvement de colonisation, qui l'obligeait à faire de nombreux voyages. En 1879, il fut même délégué à un Chapitre général de la Congrégation en Europe. D'autres Pères desservaient la paroisse pendant son absence. Après lui vinrent de 1880 à 1885, le R. P. Lavoie; de 1885 à 1889, le R. P. Ouellette; de 1889 à 1890, le R. P. Lebre; de 1890 à 1893, le R. P. Fox; de 1893 à 1895, le R. P. Langevin; de 1895 à 1903, le R. P. Guillet; de 1903; à 1908, le R. P. Cahill; de 1908 à 1912, le R. P. D'Alton; de 1913 à 1918, le R. P. Patton.

L'église Sainte-Marie, devenue la cathédrale de Winnipeg, fut construite en 1880 et 1881. Mgr Taché en bénit la première pierre le 15 août 1880 et les constructions principales le 4 septembre 1881. Elle a été depuis agrandie à diverses reprises.

MESSE VOTIVE OU COMMÉMORAISON "PRO SPONSIS"

Le canon 1108 du nouveau Code de droit canonique se lit comme suit :

1. Le mariage peut être contracté en tout temps de l'année.
2. Seule la bénédiction nuptiale solennelle est défendue depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de Noël inclusivement, et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques inclusivement.
3. Les Ordinaires des lieux peuvent cependant, "salvis legibus liturgicis", la permettre pour une cause juste pendant les temps susdits, les époux étant avertis de s'abstenir d'une trop grande pompe.

* * *

L'Evêque de Wurzburg, en Bavière, a proposé au Saint-Siège une série de questions concernant les lois liturgiques ayant rapport à la messe votive et à la commémoration "pro sponsis" et la Sacrée Congrégation des Rites y a répondu le 14 juin dernier.

1. Si les Ordinaires, d'après le canon 1108, permettent la bénédiction nuptiale le jour de Noël et le jour de Pâques, est-il permis d'ajouter la commémoration "pro sponsis" à l'oraison de la messe de ces fêtes, bien que comme les autres fêtes de l'Epiphanie, de la Pentecôte, de la Sainte Trinité et de la Fête-Dieu, elles excluent toute autre oraison?

Réponse : **Oui**, sous une seule conclusion.

2. Est-il permis en temps prohibé de célébrer la messe votive "pro sponsis" ?

Réponse : Si l'Ordinaire du lieu a permis pour une cause juste de donner la bénédiction nuptiale solennelle même dans le temps prohibé susdit, la messe votive "pro sponsis" peut être célébrée; excepté cependant les dimanches, les fêtes de précepte de 1ère et de 2ème classe, les octaves privilégiées de 1er et de 2nd ordre, les fêtes privilégiées et la vigile de Noël.

3. Aux vigiles privilégiées qui se rencontrent en dehors du temps prohibé, c'est-à-dire celles de la Pentecôte et de l'Épiphanie, est-il permis de lire la messe votive "pro sponsis" ?

Réponse : **Non**.

* * *

La bénédiction nuptiale, dont il est ici question est celle qui se trouve dans la messe votive "pro sponso et sponsa". Elle consiste dans les deux oraisons, que le prêtre lit après le Pater en se tournant vers les époux, et dans la prière : "Deus Abraham", qu'il lit de la même manière, après le *Benedicamus Domino* ou l'*Ite missa est*. On la trouve aussi sur des cartes. D'après les rubriques du missel et du rituel, il n'est pas permis de la donner en dehors de la messe, mais elle peut être donnée pendant la messe du jour lorsque la liturgie ne permet pas de célébrer la messe votive "pro sponsis". En vertu des réponses données ci-dessus, il sera toujours loisible d'ajouter, au moins sous une seule conclusion, l'oraison "pro sponsis", même pendant le temps prohibé, si l'on a obtenu la permission de donner la bénédiction nuptiale.

LA BENEDICTION DES OBJETS DE PIÉTÉ

Le nouveau Code de Droit canonique contient un certain nombre de facultés qui étaient autrefois accordées aux évêques de divers pays sous forme de concession spéciale, soit pour un nombre spécifié de cas ou pour une période définie de temps. Pour éviter toute confusion avec les prescriptions du nouveau Code, un décret de la Congrégation Consistoriale du 25 avril a réglé que toutes ces facultés accordées pour le for extérieur devaient cesser le 18 mai dernier, dans tous les diocèses soumis au droit commun.

La bénédiction des objets de piété se trouve affectée par cette nouvelle législation. Nous croyons être utile à nos confrères en leur faisant connaître les règles qui régissent maintenant cette matière. Nous les empruntons à un canoniste distingué, auteur d'un ouvrage estimé sur le nouveau Code, le R. P. Stanislas Woywod, O. F. M. Commentant, dans le numéro d'octobre de la revue new-yorkaise : *The Homiletic Monthly*, les facultés accordées aux évêques par le Code et expliquant jusqu'à quel

point elles peuvent être communiquées, le savant Franciscain dit ce qui suit au sujet de la bénédiction des objets de piété :

“Les évêques peuvent bénir les rosaires et autres chapelets, les croix, les médailles, les statues, les scapulaires approuvés par le Saint-Siège, et imposer ces derniers sans être obligés d'inscrire les noms. La bénédiction des objets de piété avec l'application des indulgences dites apostoliques comprend l'indulgence de la bonne mort et de nombreuses indulgences partielles et plénières à gagner à divers jours ou moyennant certains actes de piété par ceux qui gardent ou portent avec respect ces objets bénits. La bénédiction pour appliquer les indulgences apostoliques aux objets de piété se fait par un simple signe de croix au-dessus des objets avec cette intention. Si les chapelets, les médailles, etc., doivent recevoir d'autres indulgences pour l'application desquelles une formule spéciale de bénédiction est prescrite, cette formule doit être employée par les évêques, de même qu'ils doivent faire usage des diverses formules pour la bénédiction des différents scapulaires, tandis que les cardinaux peuvent bénir tous ces objets de piété “solo signo crucis”, par le signe de la croix seul.

“Les évêques peuvent-ils accorder à leurs prêtres ces facultés de bénir les objets de piété, les chapelets, les scapulaires, etc.? Suivant les principes généraux reconnus par le Code, les facultés qui sont habituellement concédées aux évêques par le Saint-Siège peuvent être subdéléguées à moins que la concession elle-même ne contienne une restriction expresse. Conséquemment il semble qu'il n'y a pas de raison qui empêche les évêques de communiquer ces facultés à leurs prêtres. Pour ce qui concerne les scapulaires, cependant, la règle commune est que les prêtres qui reçoivent la faculté de les imposer aux individus doivent inscrire ou faire inscrire les noms dans le registre d'une église du voisinage où une confrérie du scapulaire respectif est établie. Les évêques sont exempts de cette obligation.”

Au cours du même article, l'auteur explique qu'en vertu du Code, l'évêque peut déléguer ses prêtres pour ériger les Stations du Chemin de la Croix, et leur communiquer la faculté de bénir les crucifix en y appliquant les indulgences du Chemin de la Croix pour les personnes empêchées par une raison légitime de visiter un endroit où les Stations sont érigées, pourvu que les dites personnes récitent vingt fois le Pater, l'Ave et le Gloria Patri, en tenant à la main le crucifix béni. Une délégation écrite est nécessaire pour la validité de l'érection du Chemin de la Croix, tandis qu'une délégation orale suffit pour bénir les crucifix, bien qu'une délégation écrite soit préférable. La restriction contenue dans les anciennes formules de concession pour les endroits où il y a des Franciscains, n'a pas été insérée dans le Code et il n'y a pas à en tenir compte dans l'interprétation de la faculté.

“LA VICTOIRE DE DIEU”

Tout le monde sait ce que les Alliés doivent aux généraux et aux troupes de France. La Providence en a fait les agents indispensables de la victoire. Et la victoire, ils l'ont obtenue.

Comme c'est Dieu qui la donne, après que les hommes ont bataillé, on peut dire que c'est aussi la “victoire de Dieu”, comme le demandait dans sa touchante prière pour le temps de guerre, l'humble et pieux généralissime, le maréchal Foch; on peut dire que c'est la victoire du Sacré-Coeur.

Ceux qui veulent regarder de près la marche des événements ont pu constater qu'après la fête du Sacré-Coeur, célébrée avec une dévotion si intense dans les populations catholiques des pays alliés, surtout en France et dans le Canada français, les Alliés ont vu partout et sans interruption le vent de la victoire faire battre leurs drapeaux.

Une chose qu'ils n'ont pas su, par exemple, et qui finit de tout expliquer, chose que les dépêches n'ont jamais apportée et que la censure paraît avoir cachée partout, que nous avons apprise dernièrement par des lettres de là-bas et de source très sûre, c'est que, au début de juillet, le généralissime Foch a consacré officiellement toutes ses armées au Sacré-Coeur.

Toutes les troupes alliées, en particulier les troupes françaises, se trouvaient donc officiellement, par leur chef, placées sous la protection du Sacré-Coeur, ainsi que l'avait demandé l'humble voyante de Loublande, Claire Ferchaud. Elles allaient, après les rudes épreuves et les reculs du printemps dernier, marcher à la victoire et enlever aux Teutons, “tout ce qu'ils avaient pris et quelque chose de plus”, ainsi que l'avait annoncé plus d'un demi siècle à l'avance, le Bienheureux Curé d'Ars.

Au temps où le maréchal Foch consacrait les armées au Sacré-Coeur et envoyait trois généraux à Loublande faire la même consécration, le grand état-major français, avec le maréchal de Castelnau, demandait à la France une journée de réparations, de prières publiques et nationales.

Cette journée de réparations et de prières nationales, elle a été fixée, sur la demande des cardinaux français, au 4 août dernier. Tout le monde sait que, ce jour-là les églises de France se sont remplies de fidèles demandant la victoire avec la paix dans la justice. Et, à Notre-Dame de Paris, la vénérable basilique, où, depuis sept cents ans, la France a chanté ses victoires et pleuré ses deuils, la cérémonie fut admirablement grandiose.

Dans l'église comble d'assistants on voyait, autour des deux cardinaux archevêques de Paris et de Reims, tout le corps diplomatiques, en tête duquel on remarquait les représentants des puissances alliées. On voyait aussi un grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers généraux, d'académiciens, de généraux et d'officiers. Seul le gouvernement français s'était abstenu d'aller prier avec tous les autres.

La journée de réparations et de prières avait eu lieu. La supplique du grand état-major français était remplie.

Et Foch, à la tête de ses armées, où beaucoup plus d'un million de soldats arboraient sur leurs capotes le fanion du Sacré-Coeur, où, à la tête de plusieurs régiments, flottait le fanion du Sacré-Coeur, abattait l'ennemi en cent jours. Et le maréchal de Castelnau pouvait arborer un fanion du Sacré-Coeur qui lui avait été remis (on ne s'attendra pas à celle-là) par l'intermédiaire de... Clémenceau!

La prière de Foch, demandant humblement et avec une délicatesse bien française, sans plus spécifier, "la victoire de Dieu", a été exaucée.

Ces faits prouvent qu'il y a des choses, bien des choses de changées là-bas. L'acte d'un préfet de département fermant rigoureusement tous les lieux d'amusements et les établissements d'enseignement, au cours de l'épidémie de grippe, alors qu'il s'en est remis au jugement de l'évêque sur la question de savoir si les églises resteraient ouvertes, nous ramène loin du temps, pourtant peu éloigné de 1905, où les préfets présidaient au brigandage des églises.

Les paroles de Clémenceau au parlement français, au moment où la signature de l'armistice allait consacrer la victoire des Alliés, paroles commentées par M. Jean Guiraud, dans la Croix, de Paris, et dont nous citons l'article dans cette page; la gerbe de fleurs que le Vieux Tigre est allé porter aux religieuses qui l'avaient soigné il y a quelques années, sont, avec les faits plus haut cités et combien d'autres, comme l'aube blanchissante d'un jour nouveau où la France serait encore, comme jadis, le sergent du Christ sur la terre, et irait accomplissant par le monde les "Actes de Dieu par les Francs", Gesta Dei par Francos.

L'Action Catholique, 3 déc. 1918.

J.-T. N.

FEU LE R. P. HENRI BOELS, C. SS. R.

Nous avons annoncé dans notre dernière livraison la mort du R. P. Henri Boels, missionnaire ruthène de la Congrégation du T. S. Rédempteur, survenue à Hubbard, Sask., le 24 novembre. Des notes communiquées par un confrère nous permettent aujourd'hui de retracer la courte, mais fructueuse carrière du regretté défunt.

Né à Leffingue, près d'Ostende, le 10 octobre 1882, Henri Boels fit une partie de ses humanités au collège épiscopal de cette ville et les termina au couvent de Saint-Front, où il fit profession le 29 septembre 1901. Après avoir terminé ses études philosophiques et théologiques au studentat de Beauplateau, il fut ordonné prêtre à Louvain le 7 juillet 1907. Deux mois plus tard, il fut envoyé en Galicie pour y étudier la langue et le rite ruthènes et se préparer à venir en aide au R. P. A. Delaere, qui venait de commencer dans l'Ouest canadien une nouvelle oeuvre apostolique pour les fils de saint Alphonse: l'oeuvre des Ruthènes.

Dès les premiers jours de janvier 1909 le R. P. Boels arriva à York-

ton et commença cette vie de dévouement et de zèle que la mort seule devait interrompre. Successivement missionnaire à Yorkton, à Brandon et de nouveau à Yorkton, il se dépensa sans compter, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut de ses chers Ruthènes.

Il venait de finir sa retraite annuelle de dix jours lorsqu'éclata, dans les missions de Yorkton, l'épidémie de la grippe espagnole. Il se donna à la visite des malades avec son zèle accoutumé et il en visita de nombreux chaque jour. Le vendredi, 22 novembre, il partit de grand matin pour aller porter les secours de notre sainte religion à trois malades. En route, il déclara au jeune ecclésiastique, qui l'accompagnait, qu'il se sentait mal. Il visita néanmoins les trois infirmes, mais arrivé à Hubbard, chez les parents de son compagnon, il dut se mettre au lit. Le lendemain, samedi, il célébra encore la sainte Messe et fit télégraphier à son supérieur, le R. P. Decamps. Le télégramme n'arriva à destination que le 25 au soir. Le dimanche, il envoya chercher son supérieur, qui arriva au moment où il rendait le dernier soupir. Entre-temps, M. l'abbé Adam, curé du voisinage, lui avait administré les derniers Sacraments. Suivant la demande qu'il en avait faite, les funérailles du cher défunt eurent lieu à Hubbard, et il repose au milieu de ses chers Ruthènes qu'il a tant aimés.

La mort de ce vaillant missionnaire est une bien grande perte pour les missions ruthènes de Yorkton. Sa grande bonté, son humilité profonde et son zèle sans réserve lui avaient acquis l'amour et la vénération du peuple: son nom restera vivant dans les cœurs. La Congrégation du T. S. Rédempteur a perdu en lui un des ses membres les plus fervents. Observateur minutieux des saintes Règles, homme de prière et de pénitence, il unissait la vie de l'apôtre à celle du religieux. La mort l'a trouvé couvert du cilice et les notes qu'il a laissées montrent combien élevée était son oraison et combien grande son union avec Dieu. Sa vie restera un exemple dans sa Congrégation et dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu.

FEU M. L'ABBE J.-B.-E. RIOU

Le diocèse de Régina a perdu cinq prêtres en moins de deux mois. M. l'abbé Jean-Baptiste-Etienne Riou, curé de Dollard, est décédé le 26 novembre. Il venait d'être nommé curé de cette paroisse et il avait déjà su gagner les cœurs de ses paroissiens.

"Déjà", écrit S. G. Mgr Mathieu, frappé au cœur par ces deuils successifs, "il se sentait heureux au milieu de ces fidèles qui lui avait été confiés et ceux-ci avaient déjà constaté que la foi, chez leur nouveau curé, était non seulement une lumière qui éclairait son esprit et lui montrait le bon chemin, mais aussi un feu dont les ardeurs embrasaient son cœur et ne lui permettait pas de rester inactif.

"Quel bien ce saint prêtre eût fait dans cette paroisse! Et j'aprends à l'instant qu'il est mort, victime de son zèle, que Dieu nous l'a

enlevé pour lui donner la récompense d'une vie entièrement consacrée à son service. . . Il n'y a que deux ans que ce saint prêtre était venu exercer le saint ministère dans ce diocèse; il avait été près de trente ans religieux de la Congrégation des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. Il nous a déjà quittés, mais il vivra dans notre souvenir, dans nos prières, dans notre affection; car sa belle âme en brisant son enveloppe, comme Madeleine son vase d'albâtre sur les pieds de Jésus, a laissé un parfum dont le diocèse est embaumé, "et domus repleta est odore unguenti".

Le regretté défunt était né en France; il y avait fait ses études et y avait été ordonné prêtre le 25 juillet 1887. De 1901 à 1904 il avait été curé de Saint-Alphonse, dans le diocèse de Saint-Boniface, d'où il était passé au diocèse d'Ottawa, où sa communauté possédait alors plusieurs maisons, dans la région du Nominique. De 1904 à 1907 il fut curé de l'Annonciation et de 1907 à 1913 de Sainte-Véronique. Ces deux paroisses appartiennent au nouveau diocèse de Mont-Laurier. Dans le diocèse de Régina, il avait été curé de Coderre, avant d'être nommé à Dollard.

FEU LE R. P. CYPRIEN BOULENC, O. M. I.

"Le Patriote de l'Ouest" nous apporte la nouvelle de la mort du R. P. Cyprien Bouleuc, O. M. I., survenue à la mission du Lac la Biche, dans le diocèse d'Edmonton.

Originaire de France, ce bon Père avait été ordonné le 17 mai 1891 et se dévouait depuis près de vingt-cinq ans au service des missions et des écoles indiennes.

FEU LE R. P. FERNAND DAGENAIS, O. M. I.

Le 25 novembre est décédé à Saint-Paul des Métis, au diocèse d'Edmonton, le R. P. Fernand Dagenais, O. M. I. C'est une nouvelle victime de l'influenza. Dans la force de l'âge et doué d'une robuste constitution physique, il a été emporté comme tant d'autres qui ne semblaient qu'au début de leur carrière.

Le défunt était né à Saint-Léonard de Port-Maurice, près de Mont-réal, en 1885, avait fait ses études classiques au Juniorat du Sacré-Coeur à Ottawa et avait été ordonné prêtre dans cette même ville le 15 février 1913.

Etant tombé malade pendant ses études théologiques, ses supérieurs l'avaient envoyé dans l'Ouest. Il passa une année à l'école indienne de Duck Lake. Comme le rappelle "Le Patriote de l'Ouest", il était présent à l'incendie de l'imprimerie de ce journal le 15 novembre 1910.

Vicaire à la cathédrale de Prince-Albert en 1914 et 1915, il fut ensuite quelque temps vicaire à l'église Saint-Antoine d'Edmonton. De là il fut envoyé à Saint-Paul des Métis. Depuis le départ du R. P. Thérien le

printemps dernier jusqu'à son remplacement par le R. P. Tessier au commencement de novembre, le R. P. Dagenais y remplissait les fonctions de curé.

Comme le note "Le Patriote", la mort de ce jeune religieux et de ce prêtre tout dévoué au service des âmes est une perte vivement sentie par sa communauté, par tous ses confrères et chez toutes les populations où il exerça le saint ministère; car tous pouvaient apprécier ses belles qualités d'esprit et de coeur.

Comme tant d'autres prêtres, il avait contracté l'influenza en se dévouant au ministère des malades.

LE CIEL OUVERT PAR LA PRATIQUE DES "TROIS AVE MARIA"

Un des plus grands moyens de salut, un des signes de prédestination les plus certains, est, sans contredit, la dévotion à la Très Sainte Vierge. Tous les saints docteurs sont unanimes à le dire avec saint Alphonse de Liguori: "Le dévot serviteur de Marie ne périra jamais".

Or est-il une pratique plus facile, plus à la portée de tous que celle de réciter, chaque jour, trois Ave Maria, en l'honneur des privilèges conférés par l'adorable Trinité à la Vierge Immaculée? (Puissance, Sagesse, Miséricorde).

Cette salutaire pratique a été révélée et enseignée à sainte Mechthilde par la Reine du Ciel elle-même, comme un moyen d'obtenir sûrement la grâce de la persévérance finale ou de la bonne mort.

Un des premiers à s'en servir et à la recommander, fut l'illustre saint Antoine de Padoue. Plus tard, le célèbre missionnaire saint Léonard de Port Maurice faisait réciter les trois Ave Maria, matin et soir, en l'honneur de Marie Immaculée, pour obtenir la grâce d'éviter tout péché mortel. Il promettait le salut, d'une manière certaine, à ceux qui y seraient constamment fidèles. Saint Alphonse de Liguori donna aussi à cette pieuse pratique l'appui de sa haute autorité.

De nombreux exemples montrent combien cette dévotion est agréable à la divine Mère et quelles grâces particulières elle attire, pendant la vie et à l'heure de la mort, à ceux qui ne l'omettent jamais un seul jour.

Par un Bref du 8 février 1900, Léon XIII sanctionna cette pieuse coutume en accordant, à perpétuité, une indulgence de 200 jours, applicable aux âmes du Purgatoire, en faveur de tous ceux qui réciteraient les trois Ave Maria, le matin et le soir, avec l'invocation recommandée par saint Alphonse: "Marie, ma bonne Mère, préservez-moi, aujourd'hui, du péché mortel". Pie X daigna accorder la Bénédiction Apostolique à tous ceux qui observent cette pieuse pratique.

En écrivant aux bureaux du Propagateur des Trois Ave, 14 rue Pierre de Blois, à Blois (Loir-et-cher), France, on peut se procurer des

feuilles recommandant cette dévotion au prix de 6 fr. le mille et les publications suivantes :

1. Le petit Propagateur des Trois Ave Maria.—Revue mensuelle illustrée, des plus pieuses, des plus instructives, pour les enfants. Chaque mois, 16 pages.—Abonnement à l'étranger : 1 fr. 50.

2. L'Almanach du Propagateur des Trois Ave Maria, pour 1919.—Franco : 0 fr. 40;—la douz.: 4 francs.

3. Le petit Almanach du Propagateur, 1919, pour enfants.—Franco : 0 fr. 25;—la douz.: 2 francs.

DING ! DANG ! DONG !

— Au moment où nous mettons sous presse, vendredi matin, 13 décembre, nous apprenons la mort de M. l'abbé J.-A. Messier, aumônier de l'hôpital, survenue la nuit dernière. Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs. Il était membre de l'Association des Trois Messes.

— M. l'abbé Joseph-Oscar Lizotte, prêtre nouvellement arrivé dans le diocèse, a été nommé curé de Keewatin et Norman.

— Le T. R. P. Pacôme, abbé d'Oka, est venu faire la visite annuelle du monastère de Notre-Dame des Prairies à Saint-Norbert. Comme les années précédentes, depuis la guerre, il l'a visité au nom du T. R. P. Abbé de Bellefontaine.

— Depuis quelques années, on travaillait à faire disparaître le latin comme condition nécessaire à l'obtention des degrés à l'Université du Manitoba. Le 3 décembre, une décision a été prise dans ce sens par le Conseil universitaire. Désormais, pour obtenir leurs degrés, les élèves ne seront tenus, en dehors du programme anglais, de subir un examen qu'en l'une des quatre langues suivantes : latin, grec, français ou allemand. Nouvelle brèche à la vraie formation classique.

— La Réponse, 82, rue Bonaparte, Paris.—Sommaire d'octobre :— Les Catéchismes et le nouveau Code de droit canonique.—L'Alsace-Lorraine à Lourdes.—De l'utilité internationale des prières nationales.—Parades et ripostes.—Cà et là.—Sommaire de novembre :—Un Souvenir de l'Union Sacrée : la basilique du mont Saint-Michel.—Parades et ripostes.—Cà et là.—Questions et réponses.

R. I. P.

— Mme J.-A. Tremblay, née Alberta Leduc, décédée à l'hôpital de Saint-Boniface.

— M. Jean-Baptiste Joyal décédé à Saint-Boniface.

— Mme Vve A.-H. Bertrand, née Eutychiane Hénault, autrefois de Winnipeg, décédée à l'île Sainte-Lucie, dans les Antilles.